

Alexis Sinduhije libre de circuler sur le territoire de l'espace Schengen

RTBF, 7 mai 2014 Opposant burundais Alexis Sinduhije a été libéré du centre fermé. L'opposant burundais interpellé à l'aéroport de Bruxelles jeudi dernier a été libéré mardi en fin de soirée du centre fermé où il était détenu, a déclaré son avocat bruxellois, Me Bernard Maingain. Dans la journée, un juge du Conseil du Contentieux des Étrangers (CCE) avait suspendu la mesure de refoulement prise à son encontre. Alexis Sinduhije (photo), qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt émanant de Bujumbura pour des "atteintes graves au code pénal" dans son pays, a été libéré du centre fermé où il était détenu depuis jeudi, après que l'Office des Étrangers a étudié la décision du CCE de suspendre la mesure de refoulement prise à son encontre.

"L'étape suivante devait être un passage en chambre du conseil vendredi au sujet de la libération de mon client mais il m'a appelé mardi vers 22h pour me dire qu'il était conduit à l'aéroport et qu'il pouvait entrer sur le territoire de l'espace Schengen", a poursuivi l'avocat, qui a salué "cette immense nouvelle" et le fait que "les autorités compétentes au sein de l'État belge ont accepté de revoir leurs positions". M. Sinduhije, président du parti Mouvement pour la solidarité et le développement (MSD) et l'un des plus farouches opposants au président burundais Pierre Nkurunziza, avait été interpellé à son arrivée à Bruxelles en provenance de Ndjamen, la capitale tchadienne, alors qu'il disposait d'un visa pour la zone Schengen délivré par l'ambassade de France à Ndjamen. Il avait été interdit d'accès au territoire belge. "Son visa Schengen est toujours valide", a précisé l'avocat. Celui-ci n'a par ailleurs pas tenu à préciser l'itinéraire d'Alexis Sinduhije, "pour des raisons de sécurité".